

Rapport 2021-2022 du Programme des communautés plus sûres

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a à cœur de tenir le public informé de ses efforts pour protéger la population. Dans son budget 2021-2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté 2,3 millions de dollars à l'appui du Groupe de réduction de la criminalité de la GRC, en vue de réduire l'approvisionnement en drogues illégales au Nouveau-Brunswick, ainsi que 2 millions de dollars à la création du Programme des communautés plus sûres, pour compléter les efforts du Groupe.

PERTURBATIONS

Les perturbations comprennent les cas où l'exécution d'un mandat ou l'arrestation d'une personne a permis d'empêcher, de retarder, de détourner ou de compliquer la perpétration d'un crime par un réseau criminel de niveau intermédiaire au Nouveau-Brunswick.

Avril à juin : 7

Juillet à septembre : 7

Octobre à décembre : 5

Janvier à mars : 13

RÈGLEMENTS EN VERTU DE LA LOI VISANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS ET DES VOISINAGES

Les règlements comprennent les cas où une enquête effectuée en vertu de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* a permis d'empêcher qu'une propriété soit utilisée pour mener des activités illégales au Nouveau-Brunswick.

Avril à juin : 19

Juillet à septembre : 8

Octobre à décembre : 21

Janvier à mars : 25

SAISIES

	Avril à juin	Juillet à sept.	Oct. à déc.	Janv. à mars	Totaux annuels
 Opioides (capsules/comprimés)	203	1 799	267	1 793	4 062
 Métamphétamine (capsules/comprimés)	756	12 312	3 715	44 202	60 985
 Cocaine (grammes)	477	2 120	125	651	3 373
 Armes	5	7	16	50	78

TYPES D'ENQUÊTES :

	Avril à juin	Juillet à sept.	Oct. à déc.	Janv. à mars	Totaux annuels
 Avertissements visant la sécurité des communautés	8	3	17	30	58
 Propriétés évacuées	4	2	12	27	45
 Règlements fructueux	8	3	21	25	57